

**Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2020**

Espoir-CFDJ obtient 62 points sur 65 points pouvant être obtenus à l'index de l'égalité femmes-hommes 2019.

L'index de l'égalité femmes-hommes comprend 5 indicateurs. Espoir-CFDJ obtient le maximum de points sur 2 des 5 indicateurs.

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : 37 points sur 40
- Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : Cet indicateur n'est pas représentatif pour être calculé
- Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15 points sur 15
- Pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour : Cet indicateur n'est pas représentatif pour être calculé
- Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 10 points sur 10

Ce résultat représente la particularité de l'Association : 74% de femmes pour 26% d'hommes.

Il faut retenir que les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes n'existent cependant pas. La convention collective 66 et le suivi de nos partenaires nous permettent d'assurer une égalité de traitement sans distinction des sexes.

Autre spécificité de nos activités, les 10 plus importantes rémunérations 2019 ont été versées à 6 femmes et 4 hommes. Le score obtenu est de 10/10.

Ramené sur une base de 100, l'association obtient un score de 95 points, ce qui est un score honorable et encourageant pour faire encore mieux dans les années futures.

David Van Pevenacge  
Directeur Général